



VIE PRATIQUE

Carte grise



Attention aux faux sites administratifs.



Créé le : 18/06/2021 – Mis à jour le : 18/06/2021



Obtenir sa carte grise

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>  et **UNIQUEMENT sur ce site !**

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture :

[Garage dans le 77](#) 

ATTENTION !

Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières.

Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, les démarches sont gratuites.

Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise [ici](#) .

Perte de votre carte grise

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, [consultez le guide](#) .